



Canton du Valais
COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Plan des zones réservées

selon les art. 19 LCat et 27 LAT

Synthèse
 Echelle 1:10'000

- Zones réservées selon les art. 19 LCat et 27 LAT (83.2 ha)**
- Zones réservées selon les art. 19 LCat et 27 LAT (83.2 ha)
- Zones à bâtir en vigueur**
- zone résidentielle R2 - densité 0.30 (Mollens)
 - 1A zone d'habitations familiales - densité 0.30
 - 1B zone de l'ordre dispersé - densité 0.30
 - zone résidentielle R3 - densité 0.40 (Mollens)
 - 1C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
 - 1D zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
 - 2A zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
 - 2B zone de l'ordre dispersé - densité 0.40 (gabarit différent)
 - 2C zone de l'ordre dispersé - densité 0.40
 - 3 zone de l'ordre dispersé - densité 0.50
 - 3B zone de l'ordre dispersé - densité 0.50
 - 4 zone de l'ordre dispersé - densité 0.60
 - 5A zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 à toit plat sans attique
 - 5B zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 à toit plat sans attique
 - 5C zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 à toit à 2 pans
 - 5C bis zone d'habitat collectif d'intérêt général
 - 6A zone de l'ordre configu avec attique
 - 6B zone de l'ordre configu sans attique
- Zones de protection**
- zone de protection du paysage
 - zone de protection de la nature
 - haies vives et bosquets
 - PPS liés à l'annexe 1
 - PPS liés à l'annexe 2
- 7 zone artisanale et industrielle
 - 7A zone artisanale
 - zone mixte (zone 1C, habitat / zone 7A, artisanale)
 - zone mixte à plan de quartier obligatoire (Mollens)
 - 8 zone mayens
 - 9 zone de convalescence
 - 11A zone destinée aux activités sportives et récréatives
 - 12 zone de constructions et d'installations publiques
 - zone de constructions et d'installations publiques A, B, C, S (Mollens)
 - 12A zone d'équipement public et touristique - densité 0.80
 - 15 zone d'affectation différée
 - 16 zone camping
 - 18 zone villages et leur extension
 - zone du centre d'Aminonza (Mollens)
 - zone du village de Cardano et de Mollens (Mollens)
 - zone de chalets d'Aminonza (Mollens)
 - 18A zone d'habitations collectives et commerces
 - 19 zone de dépôt de matériaux
 - zone de transport
 - Domaine skiable
- Bâtiments**
- bâtiments existants relevés
 - bâtiments construits non relevés
 - bâtiments en cours de construction
 - bâtiments autorisés

Version : enquête publique			
Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
02.06.2020	AFD	DE	AFD
...
...
...
...

Auteur du projet :

bisa aménagement du territoire

Av. du Rothorn 10
 3940 Sierre
 +41 27 451 75 75
 info@bisasierre.ch

Source : Office fédéral de topographie
 Reproduction autorisée par le CC GEO - canton du Valais

Doc. synthèse